Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société

Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 76 (1940)

Heft: 8

Heft

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.08.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# ÉDUCATEUR

# ET BULLETIN CORPORATIF

#### SOMMAIRE:

Partie corporative: Appel de la Finlande. — Vaud: Communications du Comité. — Remerciements. — Comité Central. — Genève: U. I. P. G. — Messieurs: Assemblée de la C. I. A. — U. I. P. G. — Dames: Compte rendu de l'assemblée du 5 février. — Neuchatel: Comité Central. — S. P. J. — Assemblée du 18 janvier.

Partie pédagogique: C. Grec: La montée à l'alpage (Tableaux scolaires suisses).

— Marcel Chantrens: Défense spirituelle et fédéralisme. — W. L.: Etude d'un texte. — Françoise Riva: L'enfant et le merveilleux. — Les livres.

# PARTIE CORPORATIVE

## APPEL DE LA FINLANDE

Par l'intermédiaire de la légation de Finlande, nous avons reçu la lettre suivante qui nous est adressée par l'Association des éducateurs finlandais:

Helsinki, le 4 janvier 1940.

A l'Organisation Sœur,

Contre sa volonté notre peuple a subi une rude épreuve. Nous sommes pourtant convaincus que la nation finlandaise, grâce à la fermeté de son caractère et à nos efforts éducatifs, aura la force nécessaire pour sauver notre indépendance et, en même temps, la culture occidentale.

Dans notre lutte inégale nous avons confiance en votre sympathie. Elle serait à même de nous donner de la force et du courage. Nous espérons aussi qu'il sera possible de trouver des moyens de nous aider d'une manière plus efficace et d'adoucir les difficultés dont ont été frappées les familles de nos camarades tombés pour la patrie.

Veuillez agréer, avec nos meilleurs vœux pour votre patrie, l'expression de notre considération la plus respectueuse.

V. Allane, président.

J. P. Sederhohm, secrétaire.

# VAUD COMMUNICATIONS AU COMITÉ

La correspondance pour la chronique vaudoise doit être adressée, dès ce jour, à M. André Chabloz, Clochetons 9, Lausanne. Pour pouvoir paraître dans le numéro du *Bulletin* de la semaine suivante, les communications doivent parvenir (par suite de la mobilisation) au Bulletinier, au plus tard le vendredi soir de la semaine précédente.

Nous souhaitons au nouveau Bulletinier pleine réussite et satisfaction dans sa nouvelle tâche et prions les membres de notre Association de lui réserver le meilleur accueil.

Ed. B.

La Rédaction souhaite aussi la meilleure des bienvenues au nouveau Bulletinier vaudois. Elle remercie bien sincèrement M. Besse de son activité au *Bulletin*, et des excellents rapports qu'elle n'a cessé d'avoir avec ce collègue aimable, bienveillant et ponctuel.

#### REMERCIEMENTS

Au moment du départ de M. Rob. Baumgartner, président de l'Assemblée générale, nous nous sentons pressés de lui adresser de chaleureux remerciements pour la manière distinguée, intelligente, énergique avec laquelle il a, durant cinq ans, dirigé nos séances plénières.

Le Comité.

## COMITÉ CENTRAL

Dans sa séance du 17 février, le C. C. s'est constitué comme suit : *Président* : M. Edouard Besse, Grandson, tél. 4 217.

Vice-président et archiviste : M. Ch.-Louis Meylan, Lavey. (Le numéro de téléphone sera donné très prochainement.)

Secrétaire et Bureau de placement: Mme Jeanne Patthey, Faoug, tél. 289.

Caissier: M. Charles Gonthier, Yverdon, rue du Midi 26, tél. 6 44 ou 9 39.

Bulletinier: M. André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9, tél. 3 19 55.

Le Bureau de Mauborget 12 (tél. 2 92 26) est ouvert chaque samedi de 16 à 17 heures. Chaque membre du C. C. y est à tour de rôle à la disposition des collègues.

Premier samedi du mois: M. Edouard Besse.

Deuxième » » Mme Jeanne Patthey.

Troisième » M. André Chabloz.

Quatrième » M. Ch.-L. Meylan.

Cinquième » M. Charles Gonthier.

M. Besse est seul détenteur d'un appareil téléphonique; les autres membres sont atteints par commission.

**Note de la Rédaction.** — Nous nous excusons si nous nous voyons forcé de renvoyer à huitaine la publication d'une bonne partie de la Chronique vaudoise, dont, en particulier, le compte rendu de l'assemblée générale S.P.V. du 11 février dernier.

# $\frac{\overline{GENÈVE}}{ASSEMBLÉE DE LA C. I. A.}$

L'assemblée de la Caisse de Prévoyance a accepté le projet, présenté par le Conseil d'Etat, qui ôte aux fonctionnaires le droit de prendre leur retraite avant 58 ans. Nos collègues, M<sup>11e</sup> Mongenet et M. E. Dottrens, pour l'U. I. P. G., et M. G. Borel, pour la V. P. O. D., ont tenté d'éclairer les membres de la C. I. A. Mais la partie était jouée d'avance. Personne n'a eu besoin de réfuter nos arguments contre le projet. Leur valeur est restée intacte et nous les publions, ainsi ne tomberont-ils pas dans l'oubli.

- 1º Nous avons déclaré que nous nous inquiétions de l'absolu mutisme du comité, de l'ignorance où on nous laissait et de l'absence de toute étude par la commission technique de la C. I. A.
- 2º Nous avons demandé sur quelles prévisions, sur quels calculs était basé le montant annoncé des économies présumées. Nous avons déclaré que l'Etat en s'astreignant à maintenir en fonction des employés touchant leur salaire maximum devait y perdre plutôt qu'y gagner. Que le but poursuivi n'était donc pas de réaliser des économies pour l'Etat.
- 3º Que l'Etat, par cette mesure, tendait à se soustraire à un engagement en échange duquel nous avons tous sacrifié quelque chose de notre situation. Cet engagement est celui de couvrir par des versements annuels notre déficit de trésorerie.
- 4º Que le simple sentiment de l'équité nous interdisait de priver des collègues d'un droit qu'ils avaient acquis en consentant des sacrifices financiers spéciaux.
- 5º Que ce projet était déjà un acheminement vers la transformation de la C. I. A. en une caisse de retraite-invalidité.
- 6º Que nous serions impardonnables de laisser porter atteinte même temporairement à l'intégrité de nos statuts.

Le comité de la C. I. A., par le truchement de son président, fit comprendre à l'assemblée qu'il ne prenait pas position dans le débat.

Attitude surprenante, si l'on se rappelle que ce comité est composé de délégués des groupements de fonctionnaires.

Pour finir, ce fut l'étonnant discours de M. A. Lachenal, chef du Département de l'Instruction publique, président de l'assemblée. M. Lachenal fit en faveur du Conseil d'Etat un plaidoyer magistral, admirablement adapté à la foule nombreuse qui l'écoutait. L'assemblée applaudit... nous avons admiré, l'orateur, bien entendu.

Après ce discours, les scrutateurs n'avaient plus qu'une formalité à remplir.

Mais quand l'impatience populaire, habilement exploitée, s'en prendra aux fonctionnaires, ces privilégiés ; quand les vrais privilégiés se réjouiront qu'elle se trompe d'adresse, une fois de plus ; nous nous rappellerons peut-être que dans notre république de la C. I. A. nous n'avons pas agi autrement : nous aussi, nous aurons sacrifié une minorité. Ici, comme là, la victoire du nombre ne sera ni celle de l'élégance ni celle de l'équité.

\*\*Groupe de défense de l'U. I. P. G.: E. D.\*\*

#### U. I. P. G. — DAMES

## COMPTE RENDU

de l'assemblée générale extraordinaire du 5 février 1940.

## Communication du comité.

Continuerons-nous à verser à la souscription pour la « Commission centrale de secours pendant la guerre », malgré le prélèvement de 2% fait sur nos traitements à partir de février ?

Une décision sera prise ultérieurement.

# Examen de la proposition du Conseil d'Etat à l'assemblée de la C. I. A.

M. Martin nous apporte de précieux éclaircissements sur notre situation en face de la proposition du Conseil d'Etat, de porter l'âge de la retraite à 58 ans, pendant une période de trois ans.

L'U. I. P. G., section des Messieurs, a décidé de protester contre cette atteinte à nos droits ; après discussion, notre assemblée se rallie à ce point de vue et désigne Mlle Mongenet pour exposer nos objections à la proposition du Conseil d'Etat, devant l'assemblée de la C. I. A. H. B.

## NEUCHATEL

## COMITÉ CENTRAL

#### Séance du 3 février 1940.

Le caissier, M. Julien Rochat, donne connaissance des comptes de l'exercice 1939.

Pour la Caisse centrale, ils accusent les chiffres suivants : 8664 fr. 22 de recettes et 7875 fr. 90 de dépenses ; le boni d'exercice s'élève donc à 788 fr. 32. Quel bonheur!

La Caisse d'entr'aide s'en est tirée moins brillamment. Dépenses, 2104 fr.; recettes, 1637 fr. 94; déficit, 466 fr. 06. En 1938, il avait été réalisé un boni de 452 fr. Les circonstances, comme on le voit, varient singulièrement d'une année à l'autre.

La fortune générale de la S. P. N. s'est augmentée de 322 fr. 26. Le budget établi pour l'exercice en cours laisse entrevoir un modeste boni de 90 fr.

Un résumé des comptes sera publié comme d'habitude, dans le *Bulletin*, en vue de l'assemblée des délégués, qui est fixée au samedi 16 mars prochain.

Le caissier nous prie de rappeler que les cotisations dues à la Caisse centrale sont établies sur l'effectif des sections, au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice en cours.

Pour la Caisse d'entr'aide, le règlement dispose que les redevances comprennent d'abord les cotisations des membres portés sur la liste établie au 1er janvier et celles des sociétaires reçus au cours de l'année. Ceux-ci paient la cotisation entière, quelle que soit la date de leur admission.

Le C. C. reprend ensuite le différend relatif à la mise à la retraite de quatre institutrices de La Chaux-de-Fonds.

Il constate tout d'abord que les articles parus dans le *Bulletin* reflètent bien son opinion. Sur un point, cependant, nous sommes priés d'apporter une précision.

Nous avons dit (20 janvier) que si nos collègues en avaient appelé assez tôt au Comité central, ce dernier les aurait engagées à recourir contre une mesure qui est arbitraire et dont le Département de l'Instruction publique n'a pas eu préalablement connaissance. La mesure en question vise la décision de principe prise par le Conseil scolaire. Elle est soulignée dans notre article. Quant aux démarches faites auprès des quatre intéressées, elles ne sont pas en cause. Le Département en avait été avisé.

Le C. C. prend connaissance d'une lettre que le Conseil scolaire de La Chaux-de-Fonds lui adresse, en date du 23 janvier dernier. C'est une réponse bien tardive à la lettre de notre comité, qui, en date du 16 novembre 1939, demandait au susdit Conseil de ne pas faire application, à l'avenir, de la fameuse décision de principe dont il est question plus haut, celle-ci étant en contradiction avec le droit légalement reconnu à tout fonctionnaire d'exercer son activité jusqu'à l'âge de 65 ans. Le Conseil scolaire pense qu'il ne s'est pas mis en contradiction avec la loi. Le C. C. n'est pas d'accord et décide de revenir à la charge.

Les institutrices démissionnaires ayant exprimé le désir d'être entendues par le C. C., le président et le délégué de La Chaux-de-Fonds ont eu une entrevue avec nos collègues, et ils font rapport sur cet objet.

Il résulte que l'une des titulaires n'est pas réellement démissionnaire. Elle avait demandé à la Commission scolaire l'autorisation de poursuivre son activité jusqu'à la fin de l'année scolaire 1940-1941, ce qui lui a été refusé. Par lettre du 30 octobre 1939, elle prend acte avec regret de cette fin de non-recevoir. Mais, pour autant, elle ne se considère pas comme démissionnaire et recourt au Département de l'Instruction publique.

Quant à ses trois compagnes, elles estiment que leur démission n'est pas valable, et elles désirent la retirer. On leur a laissé entrevoir que si elles ne résignaient pas leurs fonctions, l'autorité scolaire les congédierait. En se fondant sur les renseignements du *Bulletin corporatif*, elles se rendent compte que cette mise en congé ne pouvait être invoquée à leur égard sans autre forme de procès.

Nos collègues ont été en butte à une pression déplaisante, et qui

a tourné, dans un cas, à la menace. Les démarches de la Direction des Ecoles se sont faites, en outre, tardivement, c'est-à-dire en octobre, soit à quelques semaines du dernier délai permettant la mise à la retraite pour fin avril 1940. Or, c'est le 9 mai 1939 que le directeur des Ecoles fut chargé des susdites démarches. Le retard est donc d'environ cinq mois.

Le C. C. prend acte de ces renseignements. Il décide de recourir au Département de l'Instruction publique contre la décision de principe prise par le Conseil scolaire de La Chaux-de-Fonds. Il attend, auparavant, la réponse de ce dernier à la lettre dont il est question ci-dessus.

Il renseignera, de plus, le Département sur les moyens de conviction utilisés à l'égard des institutrices démissionnaires et protestera contre l'emploi qui en a été fait. Il suivra de près les démarches faites par l'une des quatre intéressées auprès du dit département, et, après s'être entouré de nouveaux renseignements, il verra s'il y a possibilité d'obtenir le retrait des trois autres démissions.

\* \* \*

Pro Juventute désirerait donner une plus grande diffusion au numéro de l'*Ecolier Romand* qu'il a consacré à l'armée suisse. Cette publication n'a pas répondu à l'attente de nombre d'écoliers; aussi le C. C. ne peut accorder la subvention que sollicite Pro Juventute.

\* \* \*

M. Ch. Rothen, chargé de représenter la S. P. N. dans le comité d'initiative constitué en vue de la création d'une Fédération des employés et fonctionnaires des services publics, donne quelques renseignements sur cet objet.

Sur les cinq associations cantonales, la nôtre, seule, a désigné un délégué pour étude de la question. Par contre, la plupart des groupements communaux ont donné leur adhésion de principe.

Une réunion des initiateurs aura lieu prochainement, et une nouvelle invitation sera adressée aux corporations qui n'ont pas donné signe de vie.

Quelques directives sont données à notre représentant en vue de cette prochaine assemblée.

A titre d'intermède, M. Rothen relève les bizarreries qui entourent le droit à la franchise de port. Il a été victime de découvertes ahurissantes, et, sur sa demande, l'Administration postale veut bien apporter quelque lumière dans un domaine effroyablement obscur.

\* \* \*

Au cours de cette séance, M. Georges Strœle, ancien secrétaire du C. C., a reçu, avec une gerbe de fleurs, le diplôme qu'il est de coutume

de remettre à tout nouveau membre d'honneur. Ce document, d'une exécution admirable, relate brièvement les services rendus à la S.P.N. par notre cher collègue. Celui-ci, en remerciant ses anciens collaborateurs, les assure qu'il garde d'eux le meilleur souvenir, et qu'il lui est doux d'emporter dans sa retraite le témoignage d'avoir été utile à ses collègues.

Le diplôme remis à M. Strœle a été fort remarqué, et nous en félicitons chaudement les auteurs, deux collègues loclois, MM. Henri Perrenoud et Fritz Eckert, qui ont su associer harmonieusement leurs talents de calligraphe et de dessinateur.

J.-Ed. M.

# JURA

## S. P. J.

Le 18 janvier dernier s'est tenue à Moutier l'assemblée du Comité central avec les membres du Comité général de la S.P.J. et les présidents des sections du Jura de la S.I.B.

En ouvrant la séance, le président Wüst insista sur la nécessité qu'il y avait de mettre les présidents de sections au courant de l'activité de son comité, « car, dit-il, on ignore dans bien des milieux cette activité et même parfois l'existence de la S.P.J., section de la Société pédagogique romande. Nous devons maintenir étroitement les liens qui nous unissent à nos collègues de la Romandie. Ceux-ci, de leur côté, sont heureux de nous compter parmi les membres de la Romande ».

D'ailleurs, comme le fait fort justement ressortir M. Wüst, la direction de la Romande, qui est assumée actuellement par la section genevoise, sera confiée ensuite au Jura bernois.

M. Wüst présenta un rapport des plus complets sur l'activité du Comité qu'il présida du 1<sup>er</sup> janvier 1935 jusqu'au 31 décembre 1939. Citons-en quelques passages.

Le sujet proposé par le Comité S.P.R.: Rôle de l'Ecole populaire dans l'Etat, fut traité par la plupart des sections jurassiennes. Celui de la Formation civique de l'adolescent, étudié aussi par six sections, donna l'occasion à M. le Dr V. Moine de faire le beau rapport qui devait être discuté au Congrès de Moutier. Tous les membres de la S.P.J. l'ont recu.

Le *Cours de chant* de Morges, organisé par la S.P.R., fut suivi par sept instituteurs jurassiens : « Ce fut un enchantement pour tous les participants ».

L'appui de la S.P.J. fut donné au Comité du Foyer jurassien pour enfants arriérés, à qui fut versé un subside de 100 fr.

Par les soins du Comité fut aussi publié l'*Annuaire de la Société* pédagogique jurassienne.

Une œuvre méritoire du Comité central est sans contredit la création

du Fonds du centenaire de l'Ecole normale de Porrentruy; il s'élève aujourd'hui à près de 6500 fr.; les intérêts sont destinés à faciliter les études à l'Ecole normale à des élèves peu fortunés.

Huitante francs, produit d'une collecte en faveur des instituteurs tchèques, ont été remis au caissier de la S.P.R.

La collecte en faveur des enfants d'Espagne a eu aussi un réel succès, grâce au dévouement des présidents de sections.

Le rapport présidentiel rappelle qu'une carte de légitimation, éditée par le Comité S.P.R., est remise aux membres de la S.P.J.; sur sa présentation, de nombreuses entreprises de transports accordent des réductions de tarif allant de 25 à 50 %.

Le nombre des abonnés à l'*Educateur* a passé de 10 à 50 : heureux résultat de la propagande faite par le Comité central.

M. Wüst parle des relations suivies que son Comité a entretenues avec les sections jurassiennes et les sections sœurs de la S.P.R. Pendant les cinq ans écoulés, le Comité s'est rendu plus de trente fois en délégation officielle. De son côté, le Comité S.P.R., désireux de manifester sa sympathie au Jura, s'est réuni une fois à Moutier.

On se souvient que le 4 septembre dernier devait se tenir à Moutier le Congrès de la S.P.J. Tout était prêt, les convocations envoyées, les invitations faites. Hélas! les circonstances en décidèrent autrement. Le Congrès dut être renvoyé à une date indéterminée. Conformément aux statuts, ce serait à la section de La Neuveville de prendre la succession de Moutier à la direction de la Jurassienne. Toutefois, comme l'organisation d'un congrès est, en quelque sorte, l'aboutissement de la période d'activité du comité en charge, le comité de Moutier est prié de rester en fonctions jusqu'à la fin de 1940, époque à laquelle on espère pouvoir réunir le congrès.

Après avoir accepté le rapport de caisse et fixé la cotisation à la Jurassienne à 1 fr., l'assemblée procède à quelques nominations. M. le Dr C. Junod, Delémont, remplace M. Mertenat comme membre de la commission de rédaction de l'Educateur. MM. Surdez, Epiquerez, et J. Bourquin, Porrentruy, ayant donné leur démission de membres du Comité général de la S.P.J., MM. J. Petignat, Les Cerlatez, et J. Nusbaumer, Alle, les remplaceront provisoirement, jusqu'au moment où se réunira le Congrès qui, lui seul, selon les statuts, peut désigner les membres du Comité général. M. P. Bacon, Saignelégier, délégué à la S.P.R., également démissionnaire, est remplacé par M. J. Joset, Le Bémont, avec la même réserve que pour les précédents.

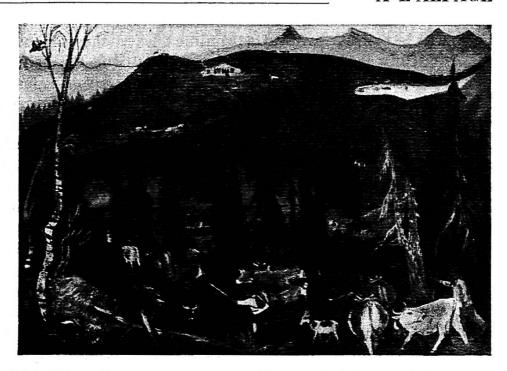
Un subside de 50 fr. est voté pour la réimpression et la diffusion du numéro de Noël de l'*Ecolier Romand*.

M. Wüst et son comité recueillirent les félicitations de l'assemblée pour leur excellent travail et les remerciements de tous les membres de la Jurassienne.

# PARTIE PÉDAGOGIQUE

# TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

LA MONTÉE A L'ALPAGE



Groupe: L'homme, le sol et le travail.

Peinîre: Aloïs Carigier, Zurich. Bourgeois de Trons, né en 1902.

#### L'Alpée.

A première vue, le tableau de Carigiet nous étonne. Nous sommes en effet loin des classiques représentations de la *Poya* en Gruyère et dans le Pays d'Enhaut vaudois.

La Poya. — Voici comment M. H. Naef, le directeur du Musée gruyérien de Bulle, la décrit :

« Au printemps, les bergers parent leurs troupeaux pour l'alpée. Dès le mois de Marie, ils passent sur leur veste aux demi-manches bouffantes le loï décoré où ils mettent le sel. Quand tout est préparé, les génisses et les chèvres rassemblées, le mulet bâté, le char de ménage attelé (il faut emporter tant de choses : les ustensiles pour la traite, la chaudière, les presses pour le fromage, la malle pour les habits, les couvertures), le maître ordonne le départ. Les barres de la cour glissent dans leurs anneaux, les vaches impatientes se précipitent, tandis que le chef les hèle de son cri monotone, et les discipline, à grand'peine, de sa canne ferrée. Alors retentit le tintamarre des bourdons énormes, dont le métal et le cuir bariolé des colliers rivalisent de joie.

» Alors, quel que soit le lieu, la ville ou le village, il n'y a de place que pour ce cortège. Le roi du Hedjaz, le prince de Galles, le président de la Confédération doivent garer leur voiture et rendre les honneurs. L'armailli a le droit d'être fier : il est souverain. »

Citons encore V. Tissot (Suisse inconnue):

- « Revienne le printemps, tout se ranime : les vaches sont rassemblées en troupeau sur la place du village, et, au bruit des sonnailles, des « té, té » et des « oh ! oh ! oh ! », on se met en route, les bêtes les plus belles en tête, tandis qu'à la queue marche le taureau au corps-ramassé, aux petites cornes pointues, aux poils frisés, une plaque de fer sur les yeux s'il est d'humeur méchante. Tout le village est sur pied, et les femmes se hâtent d'entasser les provisions, les couvertures et les chaudières sur un petit char attelé d'un cheval et qui ira aussi haut qu'il pourra. Tout cet attirail sera ensuite transporté, à dos d'homme, jusqu'au chalet.
- » Le troupeau se déroule en longue file sur la route et les armaillis qui le conduisent, la pipe à la bouche, s'arrêtent consciencieusement devant chaque auberge.
- » On commence par brouter l'herbe au pied de la montagne; puis, à mesure que la neige disparaît et qu'elle est remplacée par de frais tapis de verdure, on monte, on s'élève insensiblement, pour atteindre, au mois d'août, le sommet de l'alpe, et pour redescendre au mois de septembre, lentement et par degrés, comme on est monté. »

Le Jura connaît aussi la montée des troupeaux. Vers le début de mai, c'est pendant quelques jours un défilé de superbes bestiaux portant clarines harmonieuses; des chars à échelles suivent, sur lesquels est entassé le train du chalet : chaudières, seillons, baquets. On passe parfois la frontière pour aller estiver « sur France ».

Dans la vallée des Ormonts, la montée prend moins d'importance : elle se fait plutôt par groupes isolés. Les éleveurs répartissent leurs vaches sur plusieurs pâturages dont ils sont co-propriétaires selon les parts d'alpage qu'ils possèdent.

Le remuage. — Par contre, les Ormonts connaissent le remuage, coutume particulière à cette contrée. Les Ormonans sont nomades, mais leur nomadisme ne ressemble pas à celui de certaines vallées valaisannes, du Val d'Anniviers par exemple, où la communauté tout entière, curé et maître d'école y compris, se transporte de la montagne à la plaine, de la plaine à la montagne. Le nomadisme des Ormonans est individuel ; ce n'est pas la tribu qui se déplace, c'est la famille. Celui qui, pour la première fois, visite la vallée des Ormonts est frappé par le grand nombre de chalets qu'il y voit, lui laissant supposer cette contrée beaucoup plus habitée qu'elle ne

l'est en réalité. Chaque paysan possède quatre ou cinq propriétés avec quatre ou cinq chalets ou mazots, situés dans les différentes seutes de la commune (seute, subdivision de la commune ; Ormonts-Dessus comprend trois seytes). Ce morcellement de la propriété oblige le propriétaire a être nomade ; il habite chacune de ses diverses propriétés deux fois l'an. En été, quand les foins sont rentrés dans le bas de la vallée, il se transporte plus haut, par étape, pour continuer la fenaison. Le chalet d'en-bas, il a l'occasion de le louer aux citadins qui villégiaturent nombreux dans ces parages. Puis, fin août, il redescend faire les regains. A la fin de l'automne, le bétail va s'hiverner et consommer le foin engrangé dans les divers chalets. La famille s'installe aussi bien que possible, d'abord dans les régions supérieures (1400 à 1700 m.), pendant qu'il n'y a pas trop de neige. La provision de fourrage consommée, on redescend, toujours par étape, s'arrangeant de façon à terminer l'hiver dans la station la plus basse. On ne déménage pas, car les diverses habitations restent pourvues du mobilier nécessaire; on remue, c'est le terme consacré. Le jour du remuage, le feu est éteint, le chalet clos, et la famille part : la femme devant, chassant les chèvres et les cochons ; les vaches et les génisses suivent, escortées par les enfants, chargés de remettre le troupeau dans le droit chemin s'il s'avise de divaguer. Le père ferme la marche, hotte au dos, conduisant le traîneau où sont entassés les ustensiles et les outils, la caisse contenant les poules et celle, peut-être, où dort le dernier-né.

Le tableau. — Le tableau de Carigiet ne manque certes pas de pittoresque et de vie. Si le peintre a rompu avec la tradition, se refusant à reproduire le cortège décrit plus haut, nous ne trouvons pas moins dans son œuvre, par fragments, les divers éléments qui le constituent. Combien est expressive la scène du 1er plan : chacune des bêtes du troupeau a son caractère particulier, toutes vivent intensément ; il nous semble même entendre le bruit des sonnailles dominé par les cris des bergers et surtout par celui du gamin, qui prend son rôle au sérieux!.. Derrière le rideau de sapins — des sapins de la haute montagne — un second troupeau marche plus sagement, tandis que les chèvres capricieuses coupent au court et gravissent les pentes conduisant au chalet, haut perché. Plus loin, une paysanne chasse ses porcs, alors que le paysan a mille peines à faire avancer le cheval tirant la carriole (le bérot). Le soleil dore les sommets, le chalet reçoit ses premiers rayons. Là, la vie est active, le feu brûle dans l'âtre, les bergers sont au travail, les premiers arrivés des troupeaux broutent l'herbe nouvelle... Remarquons les détails : les deux vaches, près du chalet, prêtes au combat ; celles qui, sur la crête, se profilent à l'horizon; celles qui, longeant le lac se

mirent dans les eaux limpides; au premier plan, l'écureuil aux aguets, se dissimulant derrière le tronc d'un bouleau; le coq de bruyère qui s'envole, effrayé... et combien d'autres choses que découvriront certainement nos élèves.

(A suivre.)

C. GREC.

## DÉFENSE SPIRITUELLE ET FÉDÉRALISME

Devant les empiétements croissants de la Confédération sur le domaine cantonal, devant les vives réactions des cantons justement jaloux de leurs pérogatives, et surtout devant les apaisements donnés au sujet de l'école par M. le conseiller fédéral Etter lui-même à l'occasion de la semaine pédagogique de l'Exposition de Zurich, on est assez mal venu de rompre une lance en faveur de la centralisation d'une branche de l'enseignement public : l'éducation nationale. Mais peut-être nous accordera-t-on que notre désir de voir cette éducation améliorée et intensifiée est une circonstance atténuante à notre audace...

Et tout d'abord, que faut-il entendre par éducation nationale ? Les considérations de M. Louis Meylan sur « La formation de la jeunesse à ses devoirs civiques », parues ici même le 6 janvier dernier, me paraissent répondre assez pertinemment à cette question. L'éducation nationale, disent en substance M. Meylan et les participants au camp de Vaumarcus, consiste à « préparer une génération désireuse et capable de servir fidèlement le pays ». Ce dessein, précisent-ils, « doit inspirer tous les enseignements », mais plus particulièrement la géographie et l'histoire, celle-ci étant envisagée « selon Jean de Muller plutôt que selon Dieraurer ou Gagliardi », et celle-là se proposant surtout de « faire aimer le pays dans ses aspects les plus divers ». Enfin, ajoutent-ils, le but ne sera véritablement atteint que lorsque l'école aura développé ces « deux vertus indispensables au citoyen suisse : l'esprit de tolérance et l'esprit de service ».

Voilà donc le problème posé dans ses grandes lignes. Nous n'y voyons rien à reprendre, pour notre part. Tout au plus le compléterions-nous par la culture du sens des obligations que nous avons tous — et la jeunesse en particulier — au pays ancien, qui a forgé notre indépendance et nos libertés, et au pays actuel, dont les institutions politiques sont largement démocratiques, et dont les œuvres sociales sont de nature à assurer à chacun le maximum de bien-être et de justice.

Un tel programme, une fois admis, à quelle instance appartiendrait-il d'en délimiter exactement [le cadre et d'en dicter les directives : aux cantons ou à la Confédération ? Nous avouons pencher pour la Confédération, tout fédéraliste intransigeant que nous soyons en d'autres domaines.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'école suisse et le fédéralisme, de Robert Jaquet, Educateur du 6 janv. 40.

Il s'agit en effet de créer une âme nationale, nourrie aux sources de la patrie suisse. Il s'agit non pas de reléguer l'esprit cantonaliste à l'arrière-plan, mais de le subordonner en l'occurrence à l'esprit suisse. Il s'agit que le Genevois, le Thurgovien, le Bâlois ou le Tessinois se sentent Suisses d'abord et ensuite seulement Tessinois, Bâlois, Thurgovien ou Genevois. Il s'agit que tous se sentent intimement liés par la communion des mêmes sentiments et des mêmes pensées relatifs à la patrie suisse, à son sol, à son histoire, à ses institutions, et aux devoirs qui en découlent au même degré pour un chacun.

Il s'agit encore d'une œuvre dont les artisans — les éducateurs — sont responsables, comme dit si justement M. Meylan, « envers le peuple et l'Etat suisses », bien plus, à notre avis, qu'envers le peuple et l'Etat cantonal. Ne semble-t-il pas logique, dès lors, que ce soit la Confédération qui en définisse les données essentielles et qui impose leur application dans tous les cantons ? On a bien pris une mesure semblable pour l'enseignement de la gymnastique, avec cette justification que, préparation physique et préparation militaire allant de pair, il appartenait au pouvoir central, de qui dépend l'armée, d'unifier cet enseignement. A combien plus juste titre le raisonnement n'est-il pas valable pour l'éducation nationale : le facteur force morale ne compte-t-il pas autant, si ce n'est davantage, dans la valeur d'une armée, que le facteur force corporelle et même matérielle ?

Au surplus, la liberté d'enseignement dont jouissent les cantons, et que la Constitution fédérale ne limite qu'eu égard à l'enseignement religieux, est une arme redoutable. Il n'est pas interdit de concevoir le cas d'un gouvernement l'utilisant à des fins contraires à la défense spirituelle du pays. Le pouvoir central n'a-t-il pas le droit, dès lors, et même l'impérieux devoir de se prémunir contre une telle éventualité en édictant tout au moins les directives dont nous parlons plus haut ?

Car il faut bien s'entendre à ce sujet. Loin de nous la pensée de charger la Confédération d'élaborer le programme d'éducation nationale dans ses détails et d'en fixer la répartition par année d'étude. Elle se bornerait plutôt à assigner le but, et les cantons resteraient libres d'y atteindre par les chemins de leur choix. Plus loin de nous encore l'idée de confier à un « bailli fédéral » le soin de surveiller la façon dont cette éducation serait donnée à l'école et dans les cours post-scolaires. L'enseignement est affaire trop subjective, en effet, pour qu'une méthode imposée uniformément ait des chances de succès. Sans compter que ce n'est pas la méthode d'enseignement qu'il importe de contrôler, mais les résultats qui sont, eux, à échéance lointaine, le plus souvent même hors de la portée de l'école.

Il n'empêche que la question de ce contrôle mérite examen. Ce sera l'objet d'un prochain article.

MARCEL CHANTRENS.

# ÉTUDE D'UN TEXTE

(Les bruits.)

TEXTE MODÈLE. — D'innombrables moustiques et maringouins tourbillonnaient dans l'air brûlant de l'après-midi. A chaque instant, il fallait les écarter d'un geste; ils décrivaient une courbe affolée et revenaient de suite, impitoyables, inconscients, uniquement anxieux de trouver un pouce carré de peau pour leur piqûre; à leur musique suraiguë se mêlait le bourdonnement des terribles mouches noires, et le tout emplissait le bois comme un grand cri sans fin.

Au milieu de la clameur ivre des mouches, les sauterelles pondeuses passaient avec un crépitement sec ; un souffle de vent apporta à travers les aunes le grondement lointain des chutes.

Louis Hémon: Maria Chapdelaine.

Vocabulaire. — Maringouin : nom vulgaire des cousins et diptères voisins. — Pouce carré : ancienne mesure de longueur, la douzième partie du pied, 0,027 m. Fig. Très petite quantité : ne pas céder un pouce de terrain. — Aune ou aulne : syn. verne ou vergne. — Clameur : cris de mécontentement, de réprobation, de réclamation. — Inconscient. Ant. conscient.

Les expressions et les mots traduisant des bruits :

Une musique suraiguë — le bourdonnement des mouches — le crépitement des sauterelles — le grondement des chutes.

Elargissons notre vocabulaire. — Les notes suraiguës d'un violon; la plainte suraiguë d'une sirène d'alarme; le crissement suraigu des grillons; les cris suraigus d'un enfant.

Le bourdonnement des insectes — des abeilles — d'une ruche — d'une cloche. Les clameurs de la foule — des flots. Le crépitement de la mitrailleuse — du sel jeté dans le feu.

**Rédaction**. — Essayez, en vous servant du texte modèle, de composer un petit tableau dans lequel vous parlerez surtout des bruits que vous entendez. (Fermez les yeux, tendez l'oreille.)

Dites les bruits que vous percevez dans la classe où vous êtes en ce moment ; sur le préau, pendant la récréation ; sur un terrain de football ; à la gare.

Sujet à traiter. — Mettez-vous à la place d'un aveugle. Toute votre attention est concentrée sur les bruits qui vous parviennent et qui sont, pour l'aveugle, une source de joie.

AUTRES TEXTES MODÈLES. — Dans la tiédeur du sousbois, il s'élève une rumeur emplie de rêves naissarts. Les becs croisés grincent. I es alouettes grisellent. Le coucou s'esclaffe. Le merle siffle. La chansen acide du pinson pétille sans arrêt. Cet oiseau bizarre qu'on appelle gros-bec jette sa note mélancolique.

Maxime Gorki: En gagnant mon pain.

Un oiseau s'est mis à crier dans les arbres : c'est le temps où ils ne chantent plus. Un oiseau crie, un autre lui répond avec les mêmes cris et on entend le bruit qu'ils font avec leurs ailes. Un oiseau siffle un bout de chanson sur trois notes, puis cesse de siffler, et, de tous côtés, un grand bavardage commence, comme quand beaucoup de vieilles femmes sont ensemble, dans les arbres qu'on commence à voir.

C. F. Ramuz : Le garçon savoyard.

(Communiqué par W. L.)

## L'ENFANT ET LE MERVEILLEUX

Les contes et les légendes apportent à l'esprit de l'enfant un élément de merveilleux nécessaire à sa formation.

Qu'il appartienne au groupe des rêveurs ou des positifs, tout enfant est attiré par un monde surnaturel, dont il a presque toujours l'intuition.

En éducation, nous tendons de plus en plus à développer le sens critique et la raison et nous hésitons souvent à parler de phénomènes indémontrables ou d'êtres imaginaires (miracles ou fées) ou si nous le faisons, c'est en soulignant l'absence de rapport entre ce monde fictif et la réalité.

A un moment donné, nous initions l'enfant à la religion et lui demandons de croire tout ce qui lui est affirmé.

S'il ne s'ensuit pas toujours de conflits conscients, cela tient au manque de discernement du jugement enfantin.

Mais il y a des cas où l'enfant est désarçonné, où le besoin de mystère en lui n'est pas assez puissant pour lui faire accepter des faits ou des idées qui dépassent le monde dans lequel il existe.

Il est inconséquent alors de répondre à ses doutes par une affirmation spécieuse.

Afin d'éviter cette impasse, il faut entretenir de bonne heure ce sentiment du merveilleux que possède chaque enfant.

Les animaux, les plantes nous offrent des sujets abondants de récits capables de les intéresser et de les charmer mais dès sa 6e année l'enfant leur préfère des contes où les héros sont des êtres semblables à lui-même et auxquels il peut s'identifier. Les contes et les légendes alimentent son imagination et le familiarisent avec le monde supra-sensible. Au moment où le besoin religieux se fait sentir, nous pouvons facilement lui faire comprendre ou découvrir que le conte est un symbole. Il nous enseigne qu'il n'est point de miracles que l'homme ne puisse voir se réaliser s'il sait orienter son désir et sa pensée et que toute vie humaine contient un élément de merveilleux pour ceux qui savent le déceler. Il pousse l'esprit à rechercher au delà des vérités évidentes, les vérités éternelles, dont dépend le développement harmonieux de tout être humain.

# LES LIVRES

Arithmétique, par Addor, Post, Schneider, Vaney— (Arithmétique II).
— Un volume in-8° broché, 3 fr. Librairie Payot, Lausanne.

Le second volume du manuel d'Arithmétique de MM. Addor, Post, Schneider et Vaney, édité sous les auspices de la Société suisse des professeurs de mathématique est sorti de presse. C'est là un bon instrument de travail, adapté avec soin aux besoins des écoles secondaires romandes.

La partie théorique en est brève mais suffisante pour remplacer les cours dictés; on laisse au maître le soin des développements qu'il pourra donner à certaines parties, suivant son tempérament et suivant la réceptivité des classes qu'il dirige. De brèves notices historiques lui permettront de quitter de temps en temps le domaine de la science pure.

La typographie de cette partie a été particulièrement étudiée afin de faire ressortir les définitions et les théorèmes que les élèves devront assimiler d'une façon spéciale.

La partie pratique la plus importante est une collection d'environ 1000 questions très variées ; depuis les exercices élémentaires du calcul oral jusqu'aux problèmes les plus compliqués, un choix judicieux auquel ont présidé les exigences pédagogiques et la longue pratique des auteurs, permettra de trouver sans peine l'illustration de la partie théorique des leçons.

La plupart des problèmes peuvent être donnés à l'élève comme exercices à faire seul : cependant on a conservé quelques questions plus compliquées que, même sans aide, un bon élève ne pourra pas résoudre de prime abord. En le faisant, on fournit au maître l'occasion de développements que les questions usuelles ne comportent pas.

Visages de Chine, souvenirs d'une dame missionnaire. Editions du Secrétariat romand de la Mission de Bâle. Lausanne, Bergières 1. 80 centimes.

Sous ce titre, la Mission édite trois récits tirés d'une captivante brochure écrite par Mme Oehler-Heimerdinger, qui a vécu longtemps en Chine. Elle a vu de près ce qu'est l'existence de pauvres femmes du pays ; elle en parle avec sympathie, et le charme souvent douloureux qui se dégage de ses pages gagnera certainement beaucoup de lecteurs à l'œuvre rédemptrice des Missions dans le lointain Orient. Bien illustrée, cette brochure est fort avenante sous sa couverture verte ornée d'une pittoresque gravure représentant une femme portant de lourds fardeaux.

# Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

LAUSANNE

Ouverture de l'année scolaire 1940-1941:

# **LUNDI 8 AVRIL 1940**

Examens d'admission le même jour à 8 heures.

Les inscriptions doivent être prises avant le 20 mars. Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le Certificat d'études primaires

supérieures sont admis sans examens en 2e année.

Les élèves qui possèdent le Certificat d'études secondaires peuvent être admis en 3° année, à condition de subir avec succès, le 8 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2° année). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le ler trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2° année).





# Cours officiels d'allemand

organisés par le Canton et la Ville de Saint-Gall à

# INSTITUT pour JEUNES GENS

sur le ROSENBERG près ST-GALL

L'unique école privée suisse avec cours officiels d'allemand. Possibilité de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections générales de l'Ecole (Maturité-Diplôme commercial).

Juillet - Septembre : Cours de vacances.

# COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Cours de raccordement, du 8 avril au 15 juillet 1940, pour les élèves des écoles primaires qui désirent entrer en VIe. Age d'admission: 10 ans révolus en 1940.

Les examens auront lieu: lundi 18 mars, à 8 h. (écrits) et mardi 19 mars, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues au C. C. C. dès ce jour au jeudi 14 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, certificat de vaccination et livret scolaire.

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

elaxeter erriques ante

# ÉDUCATEUR

ET

# BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## **RÉDACTION:**

ÉDUCATEUR

BULLETIN

ALB. RUDHARDT

CH. GREC

GENÈVE, Pénates, 3

VEVEY, rue du Torrent, 21

## **ADMINISTRATION:**

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES: PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: FR. 8.-, ÉTRANGER: FR. 11.-.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

# LE LIVRE D'OR

DE

# L'EXPOSITION NATIONALE 1939

par

Julius WAGNER et Eug.-Th. RIMLI

Pr	ix	de	sou	scri	ptio	n .		• •		• •							• • •	• • • •	Fr.	14.80
A	pa po	rtir orté	de à.	la :	mis	e er	ı l	ibr	air	ie,	le	pri	ix 	du	vo	lun	ne :	sera	Fr.	20.—

L'époque inoubliable au cours de laquelle les rives du lac de Zurich furent, en quelque sorte, le réservoir de toutes les énergies créatrices de la Suisse, revivra dans ce bel ouvrage. Présenté avec goût, il offre un aperçu fort suggestif de l'activité économique, intellectuelle, morale et sociale du pays. Fidèle aux principes directeurs de l'Exposition, il en décrit les diverses sections et demeurera un vivant souvenir et une documentation de valeur.

Plus de 400 illustrations, imprimées sur papier de luxe ou exécutées en héliogravure, confèrent au Livre d'Or de l'Exposition nationale un caractère original et artistique. D'intéressantes légendes complètent les vues. Le texte, écrit par des spécialistes compétents, est cependant à la portée de chacun. Le volume, au format de 30 × 21 cm., relié plein toile, avec titre et décoration en or, est d'une sobre élégance; il comprend 300 pages, dont 220 illustrées. Ce Livre d'Or, seul ouvrage publié entièrement en français, embrasse tous les domaines de l'Exposition. En Suisse alémanique, l'édition en langue allemande a obtenu un grand succès.

Rares sont les membres du corps enseignant qui n'ont pas conduit leurs élèves à Zurich au cours de l'été 1939, ou qui n'ont pas visité l'Exposition à titre privé; le Livre d'Or sera pour chacun d'entre eux un souvenir précieux; il renouvellera l'impression forte qu'a laissée à tout pèlerin de Zurich la manifestation grandiose de l'été dernier, où la nation unanime a hautement affirmé sa dignité, sa volonté d'être libre, de travailler et de se défendre au besoin.

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle